



Environnement  
Canada

Environment  
Canada



# Manuel

---

Bernache du Canada et bernache  
de Hutchins – Gestion des populations  
dans le sud du Canada

Service Canadien de la faune  
Environnement Canada

## Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Canada. Environnement Canada

Bernache du Canada et bernache de Hutchins [ressource électronique] :  
gestion des populations dans le sud du Canada.

Monographie électronique en format PDF.

Publ. aussi en anglais sous le titre: Handbook, Canada and Cackling Geese.

ISBN 978-1-100-94773-0

No de cat.: CW66-283/2010F-PDF

1. Bernache de Hutchins--Canada--Gestion--Guides, manuels, etc.
2. Bernache de Hutchins, Lutte contre la--Canada--Guides, manuels, etc.
3. Bernache de Hutchins--Conservation--Canada--Guides, manuels, etc.
4. Faune--Aménagement--Canada--Guides, manuels, etc. I. Titre.

QL696 A52 H33314 2010

598.4'1780971

C2010-980180-6

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Références photographiques par ordre d'apparition :

Page 2 (haut), © Jack Hughes

Page 2 (bas), © Jack Hughes

Page 3, © Jack Hughes

Page 12, © Mario Fournier

Page 16, © Jack Hughes

Page 17 (haut), © Joshua Brugmans

Page 17 (bas), © Jean Rodrigue

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2010.

# Manuel

---

Bernache du Canada et bernache  
de Hutchins – Gestion des populations  
dans le sud du Canada

Service Canadien de la faune  
Environnement Canada



# Table des matières

---

1. À PROPOS DE CE MANUEL .....	1
2. INTRODUCTION.....	2
3. COMPRENDRE LA BERNACHE DU CANADA .....	4
4. BIOLOGIE DE LA BERNACHE DU CANADA .....	5
4.1 NOURRITURE .....	5
4.2 IMPORTANCE DE L'EAU .....	5
4.3 NIDIFICATION .....	5
4.4 PONTE ET ÉLEVAGE DES OISONS .....	6
4.5 MUE .....	6
4.6 MIGRATION.....	6
4.7 CROISSANCE DES POPULATIONS ET FACTEURS LIMITATIFS.....	7
5. GESTION DES BERNACHES .....	8
6. ASPECT SAISONNIER DES MESURES DE DISSUASION .....	9
6.1 DÉBUT DU PRINTEMPS: RENDRE LES LIEUX D'ALIMENTATION MOINS ATTRAYANTS.....	9
6.2 DÉBUT DU PRINTEMPS: EMPÊCHER LA NIDIFICATION.....	9
6.3 FIN DU PRINTEMPS: EMPÊCHER L'ÉCLOSION DES ŒUFS.....	9
6.4 FIN DU PRINTEMPS ET DÉBUT DE L'ÉTÉ : ÉLOIGNER LES BERNACHES EN PRÉ-MUE EN LES EFFAROUCHEMENT .....	10
6.5 DÉBUT DE L'ÉTÉ : ÉRIGER DES BARRIÈRES.....	10
6.6 ÉTÉ : ATTIRER LES BERNACHES AILLEURS.....	10
7. PRESCRIPTIONS DE GESTION DES BERNACHES.....	11
7.1 MESURES DE GESTION NON LÉTALES.....	11
7.1.1 CESSER DE NOURRIR LES BERNACHES.....	11
7.1.2 MODIFICATION DU PAYSAGE.....	11
7.1.2.1 BARRIÈRES .....	12
7.1.2.2 MODIFIER LE GAZON .....	13
7.1.3 EFFAROUCHEMENT .....	13
7.1.3.1 TECHNIQUES D'EFFAROUCHEMENT <i>NE NÉCESSITANT PAS</i> DE PERMIS FÉDÉRAL	13
7.1.3.2 TECHNIQUES D'EFFAROUCHEMENT <i>NÉCESSITANT UN</i> PERMIS FÉDÉRAL .....	15
7.1.4 RELOCALISATION .....	15
7.2 STÉRILISATION DES ŒUFS OU DESTRUCTION .....	17
7.2.3 ABATTAGE .....	18
8. CONFLITS AVEC L'AGRICULTURE .....	19
9. SOMMAIRE .....	20
10. PERSONNES-RESSOURCES .....	21
11. RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES .....	22



# 1. À PROPOS DE CE MANUEL

---

Ce manuel est destiné aux personnes qui s'intéressent à la gestion de la bernache du Canada et de la bernache de Hutchins dans le sud du Canada. Ces oiseaux créent souvent des problèmes sur les terres agricoles, aux aéroports, dans les parcs urbains, sur les terrains de golf, autour des écoles, dans les cimetières et dans les quartiers domiciliaires, particulièrement à proximité de terres humides. Le manuel présente des renseignements généraux sur la bernache du Canada et la bernache de Hutchins au Canada et décrit les techniques de prévention et de dissuasion à utiliser aux endroits où ces oiseaux posent problème. Il décrit les mesures qui peuvent être mises en place par les propriétaires fonciers pour résoudre les conflits avec les bernaches, ainsi que les interventions nécessitant un permis. Il fournit également les coordonnées des personnes-ressources avec lesquelles communiquer pour obtenir des conseils supplémentaires et les permis nécessaires.

## PROTECTION JURIDIQUE DE LA BERNACHE DU CANADA

La bernache du Canada et la bernache de Hutchins sont des oiseaux migrateurs protégés en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (1994)* du Canada. Cette loi interdit d'abattre ou de capturer les oiseaux et d'endommager, de détruire ou de déranger leurs nids, à l'exception de ce qui est prévu dans le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*.

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada est l'organisme fédéral responsable de la mise en œuvre de cette loi. Le Service peut fournir des conseils et délivrer des permis qui autorisent des activités normalement interdites lorsque des oiseaux migrateurs causent ou sont sur le point de causer de graves dommages ou un danger.

## 2. INTRODUCTION

La bernache du Canada et sa cousine plus petite, la bernache de Hutchins, se ressemblent, et la plupart des observateurs ne peuvent les distinguer à moins de les observer côte à côte. La bernache de Hutchins et certaines populations de bernaches du Canada nichent dans les régions du subarctique et de l'arctique canadien et passent l'hiver aux États-Unis; elles ne sont présentes dans le sud du Canada que durant les migrations du printemps et de l'automne. Toutefois, d'autres populations de bernaches du Canada nichent dans le sud du Canada et peuvent y être présentes toute l'année. Dans le présent document, le nom bernache du Canada désignera les deux espèces, à moins d'avis contraire, et le terme bernaches du Canada nichant en zone tempérée désignera celles qui se reproduisent et élèvent leurs petits dans les zones de climat tempéré du sud du Canada.

La bernache du Canada compte parmi les oiseaux qui sont les plus familiers aux Canadiens. La formation de vol en V typique des bernaches en migration est un signe annonciateur du changement de saison. Bien qu'il y ait un intérêt pour l'observation des bernaches, elles sont devenues, dans certaines régions, la cause de conflits avec les humains.



Les oies et les bernaches sont herbivores, se nourrissant exclusivement de plantes et préférant les terrains ouverts offrant une bonne visibilité et de l'espace suffisant pour permettre leur envol. Pour ces raisons, la plupart des oies et des bernaches sont attirées par les cultures.

Elles recherchent les jeunes plants au printemps et les grains laissés au sol dans les champs à l'automne. La bernache du Canada en particulier est attirée par les pelouses, surtout celles situées près d'un plan d'eau. Les pelouses et les plans d'eau sont des éléments clés de plusieurs paysages urbains et suburbains. Cette préférence des bernaches pour des terres gazonnées en bordure de plan d'eau engendre donc des conflits entre les humains et les bernaches. Les pelouses bien entretenues, les terrains de golf et les parcs urbains sont d'excellents habitats où les bernaches peuvent s'alimenter, élever leurs petits, muer et se reposer. Une fois que des bernaches réussissent à se reproduire à un endroit, il peut être difficile de les en chasser, et leur nombre tend à augmenter les années suivantes.





La bernache du Canada cause divers problèmes. L'été, les bernaches nichant en zone tempérée peuvent endommager l'herbe et d'autres plantes et compacter ou éroder le sol dans les parcs, les terrains de golf et autres espaces verts. Leurs excréments peuvent souiller les sentiers, les quais, les plages et les pelouses et contribuer à la contamination des plans d'eau voisins par des parasites et des bactéries coliformes. Les bernaches qui nichent ou qui élèvent leurs petits peuvent être agressives envers les humains et leurs animaux de compagnie.



Les bernaches nichant en zone tempérée peuvent aussi causer des dommages aux cultures et occasionner une certaine nuisance sonore, mais ces problèmes sont le plus souvent attribuables aux grandes volées, en période de migration, de bernaches nichant dans le Nord. Les problèmes causés par les bernaches sont souvent plus importants dans les zones agricoles situées près des villages et des villes où les règlements municipaux interdisent de décharger une arme à feu pour effrayer ou chasser les bernaches. De même, tout élément du milieu (plan d'eau ou source de nourriture comme des cultures ou des pelouses) qui attire les bernaches dans des zones sensibles comme les aéroports ou les plages peut accroître le risque de dommages ou de danger.

Les propriétaires fonciers qui s'opposent à la présence de bernaches du Canada peuvent avoir recours à plusieurs techniques pour les chasser de leur terrain. Il est toutefois important de comprendre la biologie de la bernache du Canada pour utiliser les techniques de dissuasion au bon moment ou pour modifier efficacement son habitat. Ce manuel décrit donc le cycle de vie des bernaches du Canada nichant en zone tempérée et de celles nichant dans le Nord afin de faire comprendre leur utilisation de l'habitat en zones urbaines, suburbaines et agricoles, et il présente des techniques pour les empêcher d'utiliser ces milieux (prévention et dissuasion).

La gestion efficace des bernaches nécessite la collaboration des organismes responsables de l'utilisation des terres relevant de diverses compétences, notamment les organismes de protection de la faune fédéraux et provinciaux, les conseils des parcs et des loisirs et les administrations locales et régionales, les autorités aéroportuaires ainsi que les agriculteurs et les propriétaires de grands terrains comme les terrains de golf. La collaboration entre tous les groupes d'intérêts est essentielle au succès de toute tentative de gestion de la bernache du Canada visant à éviter les conflits dans le sud du Canada.

# 3. COMPRENDRE LA BERNACHE DU CANADA

---

Avant la fin des années 1960, on considérait la bernache du Canada comme un visiteur temporaire dans le sud du Canada. À partir des années 1970, on a rétabli ou dans certains cas introduit des populations dans plusieurs régions du sud du Canada à des fins de chasse ou d'observation. Depuis, les bernaches du Canada nichant en zone tempérée ont prospéré sur les terres modifiées par les activités humaines dans le sud du Canada, et leur abondance a considérablement augmenté. Le paysage actuel leur fournit tout ce dont elles ont besoin ce qui explique qu'elles ont eu un tel succès. Que l'on pense à l'agriculture moderne qui leur fournit une nourriture de grande qualité en grande quantité disponible sur toute l'année. Le développement du littoral, où les forêts sont abattues pour donner lieu à des pelouses, procure nourriture aux oiseaux avec la sécurité que procurent les plans d'eau à proximité. Enfin, le développement urbain et suburbain fournit aux bernaches une protection contre les prédateurs naturels et les chasseurs.

Par exemple, dans la vallée du Bas-Fraser de la Colombie-Britannique, le nombre de bernaches du Canada signalées lors du Recensement des oiseaux de Noël de 1995 était 50 fois supérieur au nombre observé lors du recensement de 1965. Dans le sud de l'Ontario, la population nichant en zone tempérée est passée d'environ 2 000 au début des années 1970 à presque un demi-million en 2008. La population nichant en zone tempérée a aussi rapidement augmenté dans les Prairies canadiennes, dans le sud-ouest du Québec et au Nouveau-Brunswick. Ce phénomène n'est pas unique au Canada, mais s'est produit constamment depuis les 30 à 50 dernières années dans les régions habitées partout dans les zones tempérées de l'Amérique du Nord. Les populations de bernaches du Canada nichant dans le Nord ont également profité de la conversion de vastes superficies de forêts en cultures annuelles. De fait, les quantités énormes de nourriture maintenant disponibles sur les terres agricoles, lesquelles accroissent la survie hivernale et la reproduction, ont permis à de nombreuses populations d'oies et de bernaches nord-américaines d'atteindre des niveaux historiques.

La plupart des populations de bernaches du Canada se reproduisent dans des régions nordiques éloignées et migrent vers le sud pour y passer l'hiver : elles ne sont présentes dans le sud du Canada qu'au printemps et à l'automne. On qualifie couramment ces bernaches de migratrices. Par contre, d'autres bernaches du Canada passent toute l'année dans plusieurs régions et sont qualifiées de « résidentes ». Bien que ces bernaches passent la totalité de l'année dans le sud du Canada, bon nombre d'entre elles peuvent migrer vers le sud durant de courtes périodes au plus fort de l'hiver. Contrairement aux croyances populaires, ces bernaches « résidentes » ne sont pas des bernaches migratrices qui ont cessé de migrer, mais elles résultent simplement de l'accroissement des populations reproductrices locales qui se sont établies à la suite de réintroductions ou de la croissance naturelle des populations. Comme les jeunes bernaches ont tendance à revenir nicher où elles ont été élevées et qu'elles apprennent de leurs parents les voies migratoires, ces populations locales continuent de croître d'une génération à l'autre.

# 4. BIOLOGIE DE LA BERNACHE DU CANADA

---

## 4.1 NOURRITURE

Les bernaches du Canada sont herbivores. En milieu naturel, elles se nourrissent de pousses de graminées et autres plantes tendres, de graines et petits fruits ainsi que des plantes aquatiques. En milieu agricole, les bernaches s'alimentent de graminées, des grains cultivés et certaines cultures de légumes. L'été et l'automne, les bernaches consomment de grandes quantités de grains qui leur fournissent de l'énergie et les aident à accumuler des réserves de graisse, mais en été les bernaches adultes en mue et les oisons en croissance ont besoin de jeunes plants de graminées qui sont plus riches en protéine. Comme les graminées plus vieilles et plus grandes sont moins tendres et moins nutritives, les bernaches préfèrent les nouvelles pousses de graminées, d'où leur attirance pour les pelouses tondues. Au printemps, les bernaches en migration peuvent également s'alimenter dans les cultures céréalières, les pâturages fraîchement semés, se nourrir de jeunes plants de légumineuses et de maïs, et accumuler ainsi des réserves en protéines.

## 4.2 IMPORTANCE DE L'EAU

Bien que la bernache se nourrisse surtout en milieu terrestre, elle niche habituellement près de l'eau et préfère les endroits isolés. La bernache utilise l'eau pour boire, se lisser les plumes et se baigner. Un plan d'eau lui offre la meilleure voie pour se sauver lorsqu'elle est menacée, particulièrement s'il s'agit d'un jeune incapable de voler ou d'un adulte en mue. Elle construit habituellement son nid au bord de l'eau ou à proximité; un nid entouré d'eau lui offre une excellente protection contre les prédateurs terrestres. Les îles situées dans des milieux humides constituent donc des sites de nidification de premier choix et peuvent présenter une forte densité de nids. Lorsque leurs oisons sont jeunes et les adultes incapables de voler, les bernaches s'éloignent alors rarement de l'eau. À partir du moment où les oisons commencent à voler, les bernaches se nourrissent le jour de graminées ou de plantes céréalières et passent généralement la nuit sur de grands plans d'eau.

## 4.3 NIDIFICATION

La période de nidification varie selon la région en fonction du climat local. Dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique de même que le sud de l'Ontario, qui abritent de grandes populations de bernaches du Canada nichant en zone tempérée, les bernaches s'accouplent et établissent leur territoire du début jusqu'au milieu de mars. Dans les Prairies canadiennes, la nidification commence habituellement au début d'avril. La nidification commence plus tard pour les populations nichant dans le Nord, selon le moment où les conditions printanières s'installent dans leur aire de nidification. Les couples nicheurs ont tendance à utiliser la même aire de nidification d'une année à l'autre. Les bernaches qui se reproduisent pour la première fois (à l'âge de deux ou trois ans) font généralement leur nid à l'endroit où elles ont appris à voler pour la première fois. Le nid est habituellement constitué de graminées et d'autres végétaux grossièrement tissés et peut atteindre un mètre de diamètre. Les bernaches du Canada s'adaptent remarquablement bien à divers sites de nidification. Les habitats de

nidification naturels sont les marais, les îles, les falaises et les arbres, mais on a également signalé des bernaches du Canada nichant sur des barges, des pieux, des balcons d'appartement, des boîtes à fleurs et des jardins situés sur des toits.

#### 4.4 PONTE ET ÉLEVAGE DES OISONS

Il prend un peu plus qu'une semaine pour une bernache pour pondre une complète couvée d'œufs. Chez les populations nichant en zone tempérée, les premiers couples peuvent débuter la ponte à la fin mars et les derniers l'auront complété à la fin avril; il est possible que la ponte se poursuive jusqu'à la fin mai. Certaines années, le temps doux peut permettre la nidification en février. Un nid contient en moyenne cinq ou six œufs (taille d'une couvée), mais il peut parfois en contenir plus de dix. L'incubation dure environ 25 jours, et l'éclosion culmine du début au milieu de mai. On appelle couvée l'ensemble des oisons d'un couple de bernaches. La période d'élevage des oisons, soit de l'éclosion jusqu'au moment où ils peuvent voler, dure environ deux mois.

#### 4.5 MUE

Une fois par année, la bernache doit muer, c'est-à-dire remplacer les plumes de ses ailes, ce qui l'empêche de voler durant plusieurs semaines, soit entre le milieu de mai / début de juin et la fin de juillet. La plupart des bernaches sont en mue à la mi-juin. Durant la mue, les adultes sont incapables de voler pour une période de quatre à six semaines; comme ils sont alors particulièrement vulnérables à la prédation, ils cherchent refuge dans des endroits sûrs. Les bernaches non reproductrices forment souvent de grands rassemblements en période de mue, tandis que les bernaches nicheuses dont les œufs ont éclos avec succès resteront près du nid pour muer tout en élevant leurs oisons. Ces adultes retrouveront leur capacité de voler à peu près au même moment que leurs jeunes apprennent à voler. À ce moment-là, les jeunes et les adultes se déplacent dans des milieux urbains et suburbains et dans des zones agricoles à proximité pour s'y nourrir afin d'accumuler des réserves de gras en vue de l'hiver.

#### 4.6 MIGRATION

Les bernaches du Canada et les bernaches de Hutchins nichant dans le Nord font leur nid dans des régions arctiques et subarctiques et passent l'hiver principalement aux États-Unis. Durant leurs migrations printanière et automnale, elles passent plusieurs semaines dans le sud du Canada pour s'y nourrir et se constituer des réserves. Au printemps, les bernaches migratrices arrivent dans le sud du Canada à partir de la fin mars, et elles repartent habituellement en avril pour leurs aires de nidification dans le nord. Au printemps, elles peuvent se nourrir de jeunes pousses de cultures récemment semencées. À l'automne, elles commencent à arriver dans le sud du Canada à la fin de septembre où elles peuvent rester jusqu'à ce que les plans d'eau gèlent. Elles se nourrissent alors surtout dans les champs où on retrouve des grains cultivés tombés au sol. En général, la plupart des cultures ont été récoltées lorsque les bernaches migratrices arrivent à l'automne, de sorte qu'elles peuvent s'alimenter sur les terres agricoles sans causer de problème. De plus, comme elles sont chassées à l'automne, elles entrent moins en conflit avec les humains qu'au printemps. Les bernaches nichant en zone tempérée n'effectuent pas de migration annuelle sur de longues distances comme leurs congénères nichant dans le Nord, mais les individus nichant en zone tempérée qui ne sont pas encore en âge de se reproduire migrent souvent vers le nord sur plusieurs centaines de kilomètres ou plus pour muer, et certaines peuvent migrer vers le sud l'hiver lorsque les conditions sont rigoureuses et que ni eau libre ni nourriture ne sont disponibles.

## 4.7 CROISSANCE DES POPULATIONS ET FACTEURS LIMITATIFS

L'abondante nourriture qu'offre l'agriculture moderne a permis à la plupart des populations de bernaches de l'Amérique du Nord de prospérer et d'atteindre des effectifs élevés. Avant que cette quantité de nourriture pratiquement illimitée ne soit devenue disponible, la croissance des populations était restreinte dans une certaine mesure par la faible survie hivernale ou le manque de réserves en nutriments à consacrer à la ponte durant la saison de reproduction. Comme les bernaches du Canada et les bernaches de Hutchins nichant dans le Nord doivent composer avec des conditions météorologiques plus imprévisibles que les bernaches nichant en zone tempérée, leur succès de reproduction est plus variable d'une année à l'autre; la plupart de ces populations tendent à être relativement stables. Les mauvaises conditions météorologiques constituent un facteur moins limitatif pour les bernaches nichant en zone tempérée, de sorte que ces dernières sont plus susceptibles d'avoir chaque année des couvées entières qui éclosent. Cette production constante de jeunes signifie que les populations augmentent rapidement. De plus, les pertes d'adultes, d'œufs et d'oisons tués par les prédateurs sont souvent moins élevées chez les bernaches nichant en zone tempérée, particulièrement dans les zones urbaines.

Le taux de survie des adultes constitue un des plus importants facteurs qui limitent la croissance des populations de bernaches. Les bernaches commencent habituellement à se reproduire à l'âge de deux ou de trois ans et elles peuvent vivre jusqu'à vingt ans ou plus. Elles nichent chaque année et, si elles réussissent leur nidification, elles produisent une nouvelle couvée d'oisons : le nombre de jeunes produits par un couple au bout de vingt ans peut être considérable. Comme la chasse est la plus importante cause de mortalité des adultes, on peut gérer la taille des populations dans une certaine mesure en modifiant les règlements de chasse pour augmenter la récolte. Une des raisons pour lesquelles les populations urbaines augmentent rapidement, c'est que ces bernaches ne subissent pas une pression de chasse aussi forte que leurs congénères ruraux ou migrants. On a imposé des restrictions sur la chasse à la bernache ces dernières années en interdisant la chasse dans des secteurs où elle était permise auparavant et en adoptant des règlements municipaux qui interdisent la décharge d'armes à feu dans les zones urbaines et suburbaines, ce qui a beaucoup contribué à la croissance des populations.

## 5. GESTION DES BERNACHES

---

Pour gérer les nuisances causées par la bernache du Canada, il faut d'abord identifier les individus qui posent problème, puis choisir et appliquer les bonnes techniques pour les dissuader d'utiliser les lieux. Bien que la quantité d'habitat propice soit un facteur déterminant du nombre de bernaches dans un secteur donné, le nombre de bernaches considérées comme problématiques dépend de la façon dont elles sont perçues par les propriétaires fonciers et les utilisateurs des lieux. Dans certaines situations, comme sur les balcons d'appartement, un seul couple de bernaches nicheuses est considéré inacceptable. Par contre, des bernaches nichant sur de grandes terres humides à accès public limité sont tolérées, voire encouragées.

En plus des différences dans la perception des bernaches comme étant un problème, il y a aussi une nette différence entre les régions urbaines et les régions rurales pour ce qui est de l'opinion publique concernant les méthodes de gestion acceptables. Cette différence, qui est probablement associée à l'ampleur des pertes financières causées par les bernaches dans les zones rurales/agricoles, complique la gestion des bernaches à l'échelle régionale. De plus, des groupes d'intérêt peuvent demander certaines pratiques de gestion et s'opposer à d'autres pratiques.

Par conséquent, la gestion d'une espèce très en vue comme la bernache du Canada nécessite des activités de communication pour justifier les programmes de gestion auprès du public. La gestion de cette espèce doit être une initiative communautaire coordonnée qui est mise en œuvre grâce à la collaboration entre les organismes provinciaux, municipaux, publics et privés concernés. Il est également essentiel de dissuader les bernaches au bon moment et d'adopter une approche intégrant différentes techniques pour bien gérer une population de bernaches.

# 6. ASPECT SAISONNIER DES MESURES DE DISSUASION

---

En raison des différences de comportement de la bernache selon les saisons, certaines méthodes de gestion sont plus appropriées que d'autres pour une saison donnée. Par exemple, l'effarouchage est une méthode peu efficace lorsque les bernaches couvent leurs œufs ou élèvent leurs petits, car elles sont peu disposées à quitter leur nid ou leurs oisons. De même, les techniques d'effarouchement sont beaucoup moins efficaces lorsque les bernaches muent puisqu'elles sont alors incapables de voler vers un autre endroit. Les mesures de dissuasion les plus efficaces sont celles qui sont appliquées au bon moment.

## 6.1 DÉBUT DU PRINTEMPS: RENDRE LES LIEUX D'ALIMENTATION MOINS ATTRAYANTS

- Cette méthode convient à toutes les saisons, mais il est recommandé de l'appliquer avant que les bernaches arrivent et commencent à établir leurs territoires.
- Modifiez l'aménagement paysager tel qu'indiqué à la [section 7.1.2](#).
- S'il n'est pas possible de modifier l'aménagement paysager, comme dans le cas de terres agricoles ou de terrains de golf, commencez à effaroucher les bernaches dès qu'elles arrivent afin de les empêcher de s'habituer à utiliser les lieux.

## 6.2 DÉBUT DU PRINTEMPS: EMPÊCHER LA NIDIFICATION

- Commencez tôt à dissuader les bernaches, car les couples peuvent se choisir un site de nidification dès février. Vers le milieu ou la fin de mars, la plupart des couples ont déjà établi leur territoire de nidification.
- Découragez la nidification en utilisant des techniques de modification de l'habitat et d'effarouchement (voir les [sections 7.1.2](#) et [7.1.3](#)). Certaines techniques d'effarouchement nécessitent un permis.
- Éviter de créer des sites propices à la nidification, comme des îles artificielles dans des lacs ou des étangs. Un permis émis par Environnement Canada est requis pour le recours à cette technique.

## 6.3 FIN DU PRINTEMPS: EMPÊCHER L'ÉCLOSION DES ŒUFS

- Les techniques pour empêcher l'éclosion des œufs sont présentées dans la [section 7.2.2](#).

#### 6.4 FIN DU PRINTEMPS ET DÉBUT DE L'ÉTÉ : ÉLOIGNER LES BERNACHES EN PRÉ-MUE EN LES EFFAROUCHANT

- Les bernaches en mue commencent à se rassembler vers la fin de mai. Une fois établies, ces bernaches sont très difficiles à déloger.
- Cherchez les rassemblements de bernaches sur les plans d'eau et dans les champs qui offrent un accès dégagé vers l'eau.
- Au début de mai, commencez à examiner le terrain régulièrement afin de trouver des rassemblements de bernaches en prémue.
- Pour décourager ces rassemblements, il est essentiel d'entreprendre un programme d'effarouchement dès qu'on remarque ces rassemblements et *avant* que les bernaches ne soient incapables de voler.
- Il peut être nécessaire de les effaroucher fréquemment (tous les jours) pour s'assurer que les rassemblements de bernaches en mue ne s'installent pas là où leur présence est indésirable.

#### 6.5 DÉBUT DE L'ÉTÉ : ÉRIGER DES BARRIÈRES

- Les bernaches sont réticentes à voler au-dessus des barrières lorsqu'elles sont accompagnées de leurs jeunes oisons qui ne volent pas encore. Elles marchent plutôt entre l'eau et leurs zones d'alimentation pour ne pas les laisser seuls.
- Tenez les oisons à l'écart des endroits désignés à l'aide de barrières (voir la [section 7.1.2](#)).

#### 6.6 ÉTÉ : ATTIRER LES BERNACHES AILLEURS

- Si vous attirez les bernaches vers d'autres aires d'alimentation où poussent les plantes qu'elles préfèrent, les techniques d'effarouchement des bernaches et de modification de leur habitat seront plus efficaces.
- Ces autres aires d'alimentation peuvent être situées dans des zones de chasse ou dans des endroits où la présence des bernaches n'est pas perçue comme un problème.



# 7. PRESCRIPTIONS DE GESTION DES BERNACHES

---

## LA PRÉVENTION EST LA MEILLEURE FAÇON DE GÉRER LES BERNACHES

En effet, une fois qu'elles s'installent dans un secteur, il peut être difficile de les en chasser. Toutefois, là où les bernaches se sont établies, il est possible de limiter leur nombre par des techniques de gestion létales ou non létales. Les sections suivantes présentent ces techniques.

### 7.1 MESURES DE GESTION NON LÉTALES

Il n'existe pas de solution unique pour décourager les bernaches du Canada de s'installer à un endroit. Étant donné que les bernaches s'adaptent ou s'habituent aux techniques d'effarouchement et que l'efficacité de ces méthodes varie d'une saison à l'autre, il est plus efficace d'utiliser plusieurs de ces techniques.

#### 7.1.1 CESSER DE NOURRIR LES BERNACHES

Le fait de nourrir les bernaches favorise une densité élevée de bernaches toute l'année. Elles n'abandonnent pas un site tant qu'on les nourrit. Par contre, lorsqu'on ne les nourrit pas et qu'elles ne dépendent que des sources de nourriture naturelles limitées, une partie d'entre elles, sinon toutes, se déplacent ailleurs. Nourrir les bernaches d'aliments artificiels comme du pain peut même nuire à leur santé. Il faut installer des affiches dans les lieux publics afin de décourager les gens de nourrir les animaux, et certaines municipalités pourraient être obligées d'appliquer les règlements qui interdisent de nourrir les animaux.

#### 7.1.2 MODIFICATION DU PAYSAGE

Bien que cette solution puisse sembler inacceptable pour certains propriétaires fonciers, la modification de l'aménagement paysager constitue la meilleure solution à long terme à plusieurs des conflits entre les humains et les bernaches. Cette solution ne nuit pas à l'environnement, elle est facile à mettre en œuvre et elle ne tue pas les bernaches. Il existe plusieurs façons de rendre l'habitat moins attirant pour les bernaches sans pour autant le rendre moins attirant pour les humains ou les autres animaux. Cette approche a procuré des avantages inattendus à certaines municipalités, dont une satisfaction accrue du public à pouvoir observer une plus grande variété d'espèces d'oiseaux sauvages attirés vers les habitats plus diversifiés.

### 7.1.2.1 BARRIÈRES

Cette technique est efficace, car les bernaches du Canada préfèrent les grands espaces découverts qui leur permettent de s'envoler et d'atterrir et qui leur donnent une vue directe sur le plan d'eau afin de voir les prédateurs approcher et de leur échapper. Les barrières peuvent servir à diviser un grand site ouvert en plusieurs petits espaces. Lorsqu'elles sont en mue ou qu'elles accompagnent leurs jeunes, les bernaches sont incapables de voler et elles doivent donc pouvoir marcher vers les zones de pâturage. Les barrières bloquent l'accès des bernaches aux pâturages les empêchant de voir les prédateurs et les voies d'échappement vers les plans d'eau. On place généralement les barrières près des accès aux étangs et milieux humides ou près des endroits où les bernaches viennent paître. Dans la plupart des cas, les inconvénients et les dangers associés aux barrières placées sur les parcours de fuite de prédilection des bernaches les décourageront de s'installer. Voici des exemples de barrières :

- **BARRIÈRES VÉGÉTALES.** Les plantations denses d'herbes hautes, d'arbustes, de plantes aquatiques, d'arbres et de buissons peuvent empêcher les bernaches d'avoir un accès direct aux rivages, aux zones de pâturage ou à un abri sûr. Les plantes doivent être assez hautes pour empêcher les bernaches de voir au-dessus d'elles. Les plantations larges sont plus efficaces que les plantations étroites.
- **CLÔTURES.** Il peut s'agir de clôtures en treillis de fils métalliques, en grillage à poulailler, en grillage plastique, en monofilaments, en fils électrifiés ou de clôtures à neige. Les clôtures doivent être placées à la hauteur des bernaches adultes et des oisons, afin de les empêcher de les contourner, de marcher en dessous ou de passer au travers. Les clôtures peuvent bloquer l'accès à l'eau et aux sentiers privilégiés par les bernaches.
- **GRILLES.** Les grilles ou les fils, câbles, ficelles ou cordes multiples disposées parallèlement et tendues de 30 à 50 centimètres au-dessus de la surface des étangs ou des nouvelles plantations empêchent les bernaches d'y accéder. Si l'étendue des étangs ou des champs est trop grande, il est possible d'utiliser des flotteurs ou des poteaux pour soutenir les grilles.
- **BARRIÈRES DE TRAJECTOIRE DE VOL.** On peut planter des arbres supplémentaires ou suspendre des cordes jaunes, des rubans de signalisation, des rubans brillants Mylar®, ou des guirlandes de disques compacts à une bonne hauteur entre des arbres pour bloquer les trajectoires de vol de la bernache et ainsi rendre l'endroit moins désirable. Les cordes ne doivent pas être trop tendues et doivent flotter au vent. Ainsi, elles seront plus visibles, et les bernaches auront plus de mal à prévoir des trajectoires d'approche et de décollage.



### 7.1.2.2 MODIFIER LE GAZON

Plusieurs techniques de gestion du gazon peuvent aider à décourager les bernaches d'utiliser les lieux :

- **TONDEZ LA PELOUSE MOINS SOUVENT.** La bernache préfère les jeunes pousses d'herbe tendre. L'herbe longue ne plaît pas autant aux bernaches, car avec le temps elle devient plus coriace et fibreuse que l'herbe courte. Vous pouvez laisser pousser toute la pelouse ou seulement la partie qui borde un plan d'eau.
- **CHANGEZ LE TYPE D'HERBE.** D'autres types d'herbe ou de foin peuvent repousser les bernaches de manière naturelle. Recherchez des espèces d'herbe coriace adaptées à vos conditions climatiques auprès d'un fournisseur local de semences de gazon. Les bernaches pourraient être découragées de rester si ces espèces d'herbes sont plantées dans l'habitat qu'elles utilisent habituellement.
- **APPLIQUEZ UN RÉPULSIF.** L'application de « répulsif à bernache » sur l'herbe peut décourager les bernaches d'utiliser un habitat, mais son succès peut être limité. Les répulsifs à bernache ont un goût qui déplaît aux bernaches et ne sont pas considérés comme nocifs pour l'herbe, la faune ou le public. Communiquer avec les services de contrôle des animaux nuisibles pour en savoir plus sur les produits disponibles et leur utilisation. Toute personne désirant utiliser un répulsif chimique doit vérifier si l'utilisation du produit à cette fin est autorisée ou si elle nécessite un permis.

### 7.1.3 EFFAROUCHEMENT

L'effarouchement est le plus efficace lorsque les bernaches arrivent dans un endroit ou lorsqu'on utilise plusieurs techniques d'effarouchement, car les bernaches s'habituent rapidement à toute technique employée seule. On peut courir après les bernaches chaque fois qu'elles se présentent jusqu'à ce qu'elles quittent définitivement l'endroit. Il existe de nombreuses autres techniques d'effarouchement; certaines de ces techniques sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Il est à noter que certaines des techniques d'effarouchement nécessitent un permis émis par Environnement Canada.

#### 7.1.3.1 TECHNIQUES D'EFFAROUCHEMENT *NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS FÉDÉRAL*

Selon l'article 24(1) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (1994), « toute personne peut, sans permis, employer un engin quelconque, sauf un avion ou une arme à feu, pour effaroucher les oiseaux migrateurs qui causent ou risquent de causer des dégâts aux cultures ou à d'autres biens. » Voici quelques techniques d'effarouchement qui ne nécessitent pas de permis fédéral :

- **CANONS AU PROPANE.** Les canons effaroucheurs portatifs alimentés au propane peuvent chasser les bernaches de manière efficace. Il est important de déplacer l'équipement régulièrement, car les bernaches s'habituent à ces dispositifs. Deux canons réglés à différents intervalles (par exemple, un réglé à 10 minutes, et l'autre, à 7 minutes) sont plus efficaces, car l'intervalle entre deux détonations varie toujours, ce qui prolonge la période d'habituation des bernaches. Ces canons sont disponibles auprès d'entreprises de gestion de la faune.
- **AVERTISSEURS PNEUMATIQUES OU SIRÈNES.** Ces dispositifs sonores peuvent être installés sur un véhicule, tenus dans la main ou utilisés à distance. Ces dispositifs sont parfois

efficaces, mais la proximité d'activités humaines ou de résidences peuvent rendre leur utilisation inacceptable.

- **LUMIÈRES ET LASERS STROBOSCOPIQUES.** Les stroboscopes peuvent déranger les bernaches après le coucher ou avant le lever du soleil. Bien que cette technique soit silencieuse, la lumière peut déranger les gens. Un « pistolet au laser » à grande longueur d'onde utilisable dans des conditions de faible luminosité peut s'avérer efficace pour effrayer les bernaches à une distance de plusieurs centaines de mètres.
- **ENREGISTREMENTS DE CRIS DE DÉTRESSE.** Les enregistrements de cris de détresse de bernaches du Canada ou d'autres espèces d'oiseaux émis bruyamment en direction d'un groupe de bernaches peuvent chasser celles qui se sentent également menacées. Les cris d'aigles ou de faucons combinés à des modèles ou des cerfs-volants simulant un aigle ou un faucon (voir le paragraphe Épouvantails plus bas) peuvent également chasser les bernaches.
- **RUBANS DE SIGNALISATION ET BANDEROLES.** Des longueurs de ces matériaux voyants suspendues entre des poteaux ou des piquets ou attachées à des arbres flottent au vent et créent une distraction visuelle que les bernaches voudront probablement éviter.
- **BALLONS ET CERFS-VOLANTS.** Les ballons gonflés à l'hélium décorés de gros yeux et les cerfs-volants en forme d'aigle ou d'autres gros oiseaux de proie sont perçus comme une menace par les bernaches et peuvent contribuer à les chasser. Vérifiez leur disponibilité auprès d'entreprises de gestion de la faune.
- **ÉPOUVANTAILS.** Les bernaches se sentent menacées par les épouvantails en forme d'être humain, d'aigle, d'alligator, de cygne ou de coyote. Les épouvantails en forme d'être humain muni d'une carabine sont également très efficaces. Les leurres d'aigle plus grands que nature et les leurres de coyotes ont démontré un certain succès.
- **DRAPEAUX.** Un drapeau qui flotte au vent, fabriqué avec un sac à ordures de plastique noir, hissé sur un grand poteau, chasse également les bernaches. Les bernaches n'aiment pas se nourrir là où elles se sentent menacées, et le sac qui flotte au vent au-dessus de leur tête représente pour elles une menace. Le drapeau doit mesurer environ 0,6 mètre sur 1 mètre. Il est préférable de pratiquer deux ou trois fentes à partir de l'extrémité du drapeau sur un tiers de sa longueur pour faire trois ou quatre bandes. Le drapeau doit être installé au moins 2,5 mètres au-dessus du sol.
- **ARROSEURS DÉCLENCHÉS PAR UN DÉTECTEUR DE MOUVEMENT.** Les bernaches peuvent être incommodées par les jets d'eau qui les atteignent lorsque leur présence est détectée par les capteurs infrarouges. L'avantage de ces dispositifs est qu'ils peuvent fonctionner sans surveillance 24 heures sur 24 et que les circuits éconergétiques peuvent fonctionner pendant plusieurs mois avec une seule pile. Leur efficacité est cependant limitée aux aires plutôt restreintes.
- **CHIENS.** Dans certaines régions, les chiens dressés pour chasser et rapporter un leurre ou une balle projeté au-dessus d'une bande de bernaches posant des problèmes ou les chiens de troupeau (comme le border collie) peuvent faire fuir les bernaches. Les chiens doivent être surveillés en tout temps pour éviter qu'ils ne blessent ou tuent des bernaches.

Reconnaissant que les oiseaux peuvent parfois causer des dommages à une propriété ou représenter une menace pour les humains, l'article 12 de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (1994) confère à Environnement Canada le pouvoir de proposer certaines solutions de rechange pour gérer les oiseaux qui causent des dommages ou qui présentent une menace. Les outils de gestion sont décrits dans le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, qui prévoit les circonstances et les conditions dans lesquelles il est permis de tuer, de capturer ou de prendre des oiseaux migrateurs et d'endommager, de détruire, d'enlever ou de déranger leurs nids. Chacune de ces activités nécessite un permis délivré par Environnement Canada.

#### 7.1.3.2 TECHNIQUES D'EFFAROUCHEMENT *NÉCESSITANT UN PERMIS FÉDÉRAL*

- **UTILISATION D'UNE ARME À FEU.** L'utilisation d'une arme à feu, même si ce n'est que pour tirer des fusées explosives, des balles sifflantes ou des pétards, nécessite un permis fédéral délivré par Environnement Canada. Ce permis peut être délivré aux gestionnaires de terrain pour effrayer les oiseaux migrateurs qui causent ou pourraient causer des dommages aux cultures ou à d'autres biens. Si l'utilisation d'une arme vise à tuer des oiseaux, il faut obtenir un permis d'abattage (voir la [section 7.2](#)). Veuillez prendre note que de nombreuses municipalités interdisent la décharge d'armes à feu.
- **UTILISATION D'UN AVION.** Cette technique pour faire fuir les groupes de bernaches n'est généralement pas pratique. Toutefois, si vous avez l'intention d'utiliser un avion pour effrayer des bernaches, vous devez vous procurer un permis fédéral auprès d'Environnement Canada. L'utilisation de modèles réduits d'avions ou d'hélicoptères télécommandés pourrait être intéressante dans certaines situations mais leur utilisation requière un permis.
- **RAPACES.** On peut utiliser des faucons, des aigles ou d'autres oiseaux de proie pour faire fuir les bernaches d'un site comme un terrain de golf ou un parc urbain. Étant donné l'instinct de tuer de ces oiseaux, le propriétaire foncier ou gestionnaire du terrain qui désire recourir à cette méthode doit demander un permis d'abattage fédéral en indiquant le nom du fauconnier à qui il fera appel.

#### 7.1.4 RELOCALISATION

Comme il a été mentionné plus haut ([section 4](#)), les bernaches du Canada se rassemblent en grands groupes lorsqu'elles muent et sont incapables de voler. On peut alors les capturer et les déplacer à d'autres endroits qui leur conviennent et qui peuvent les accueillir. La relocalisation peut également être appropriée en période de reproduction pour des petits groupes de bernaches reproductrices si elles causent de graves problèmes, il ne faut toutefois pas les déplacer dans des secteurs qui n'abritent pas déjà une population reproductrice locale. Cette technique est très appropriée pour les bernaches causant des conflits en milieu urbain. Idéalement, elles devraient être déplacées dans des endroits qui abritent plus de prédateurs naturels ou dans des endroits où elles peuvent être chassées durant les saisons de chasse. La relocalisation ne constitue qu'une solution à court terme, car les bernaches ont tendance à retourner à leur site d'origine lorsque leurs plumes de vol ont repoussé ou que la pression de chasse les incite à quitter les sites où elles ont été relâchées.

**On ne peut relocaliser des bernaches à moins qu'Environnement Canada ait délivré un permis au propriétaire ou au gestionnaire du terrain pour accueillir les bernaches déplacées.** La demande de

permis doit comprendre une description de la situation, une estimation du nombre de bernaches et le nom des personnes qui effectueront la relocalisation. En outre, pour obtenir le permis, il faut présenter les coordonnées complètes et la permission écrite du propriétaire du site où l'on propose de relâcher les bernaches déplacées. Environnement Canada peut exiger des preuves que les personnes qui effectueront la relocalisation ont les connaissances, les compétences et le matériel nécessaires pour ce faire sans blesser les bernaches. Environnement Canada peut également exiger un plan de gestion détaillé qui précise



le nombre souhaité de bernaches sur le terrain en question qui doit être relocalisée ainsi que les mesures qui seront prises pour atteindre cette cible à long terme. Les détenteurs de permis devront faire rapport de leurs activités de gestion; toute non-conformité pourra entraîner le refus de futures demandes de permis. On peut obtenir sur demande un document sur les meilleures pratiques de relocalisation des bernaches auprès d'Environnement Canada, qui en fournit un exemplaire avec tout permis de relocalisation qu'il délivre.

En outre, Environnement Canada doit approuver, en consultation avec des biologistes provinciaux de la faune, les sites où l'on prévoit relocaliser les bernaches. Certaines relocalisations peuvent être faites dans des milieux naturels, mais les coûts peuvent augmenter rapidement s'il faut gérer les bernaches à ces endroits. De plus, comme les bernaches sont si répandues, il est difficile de trouver des endroits dont les résidents acceptent d'accueillir des bernaches relocalisées.

**REMARQUE :** Les bernaches peuvent apprendre rapidement que les méthodes non létales ne constituent pas une menace pour elles. Pour être efficaces, les dispositifs non létaux doivent être placés dans des endroits stratégiques très fréquentés par les bernaches et doivent être déplacés ou changés fréquemment.

## 7.2 MESURES DE GESTION LÉTALES

Si les méthodes de gestion non létales susmentionnées se révèlent infructueuses et que les problèmes causés par les bernaches persistent, on peut avoir recours à des méthodes létales. Celles-ci comprennent la chasse légale, l'abattage hors saison, la destruction des œufs et l'euthanasie. **Toutes les mesures de gestion létales nécessitent un permis d'Environnement Canada.** En outre, le Ministère peut exiger du demandeur de permis qu'il présente un plan détaillé de gestion des bernaches précisant le nombre souhaité de bernaches sur le site et comment ce nombre sera atteint et maintenu à long terme.

### 7.2.1 CHASSE

Pour chasser la bernache du Canada, les chasseurs doivent obtenir un permis fédéral de chasse aux oiseaux migrateurs en plus de tout permis provincial requis. Dans de nombreuses régions, on a modifié les saisons de chasse et rehaussé les quotas de façon à accroître la récolte de bernaches du Canada nichant en zone tempérée. Les données sur les bernaches baguées nichant en zone tempérée qui sont tuées par les chasseurs montrent que la plupart d'entre elles sont abattues près de l'endroit où elles ont été baguées, ce qui suggère que la chasse aide à limiter les populations locales.



### 7.2.2 STÉRILISATION DES ŒUFS OU DESTRUCTION

Puisque la stérilisation des œufs ou leur destruction sont considérées comme des techniques létales, le propriétaire ou le gestionnaire du terrain doit obtenir un permis d'Environnement Canada. La demande de permis écrite doit comprendre une description de la situation, une estimation du nombre de nids en cause et le nom des personnes qui effectueront la procédure. Les détenteurs de ce permis devront faire rapport de leurs activités; toute non-conformité pourra entraîner le refus de futures demandes de permis.

La prévention de l'éclosion des œufs permet de réduire à court terme le nombre de bernaches qui utilisent un endroit durant l'été. Toutefois, pour un oiseau avec longévité élevé, si le but recherché est de réduire la population à long terme, cette mesure devra être répétée sur plusieurs années. Voyant leurs efforts répétés de reproduction échouer (peu d'œufs éclosent), les bernaches vont quitter le site pour aller tenter de nicher ailleurs, et la population finit par diminuer avec la mort naturelle des adultes. On peut réduire une population locale en empêchant l'éclosion des œufs parce que les adultes ont tendance à nicher là où ils ont appris à voler. La prévention de l'éclosion est plus efficace lorsqu'on l'utilise de concert avec d'autres techniques de gestion des bernaches.

On peut empêcher l'éclosion des œufs en les détruisant ou en les stérilisant. Il est moins compliqué de les détruire et, dans la plupart des cas, aussi efficace que de les stériliser. On ne recommande la stérilisation que lorsqu'on croit que les bernaches pondraient de nouveau si l'on détruisait leurs œufs. Ainsi, on stérilise les œufs en les laissant dans le nid, et la femelle continue de les couvrir jusqu'à ce que la saison soit trop avancée pour une autre couvée.

Il y a deux façons de stériliser les œufs : i) les enduire d'huile végétale ou minérale non toxique pour empêcher l'échange d'air par les pores de l'œuf (l'huile à base de pétrole est interdite) ou ii) les brasser vigoureusement pour déchirer leurs membranes. On peut obtenir sur demande un document détaillé sur les



meilleures pratiques de stérilisation des œufs de bernaches auprès d'Environnement Canada, qui en fournit un exemplaire avec tout permis qu'il délivre à cette fin.

### 7.2.3 ABATTAGE

Environnement Canada reçoit les demandes d'abattage par les propriétaires ou gestionnaires de terrains, mais le demandeur doit démontrer qu'il a essayé sans succès toutes les autres mesures de gestion réalisables et que le problème persiste malgré tout. Environnement Canada peut exiger du demandeur un plan de gestion détaillé qui précise la population cible de bernaches et les mesures de gestion de la population après l'abattage. Dans certaines situations, le Ministère peut exiger des consultations publiques pour s'assurer d'un appui suffisant du public au projet d'abattage. Le demandeur est responsable de prendre les dispositions nécessaires pour l'abattage sans cruauté des bernaches et l'élimination des carcasses. Les détenteurs de permis devront faire rapport de leurs activités de gestion; toute non-conformité pourra entraîner le refus de futures demandes de permis. On peut obtenir sur demande un document sur les meilleures pratiques pour l'abattage de la bernache du Canada auprès d'Environnement Canada, qui en fournit un exemplaire avec tout permis connexe qu'il délivre.

## PERMIS EXIGÉS

Le détenteur d'un permis d'Environnement Canada n'est pas exempté des autres lois et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il incombe à la personne qui prend des mesures de gestion des bernaches de connaître et d'observer toutes les lois et tous les règlements applicables.



## 8. CONFLITS AVEC L'AGRICULTURE

---

Les bernaches nichant en zone tempérée ne sont pas les seules à entrer en conflit avec les activités humaines. En fait, ce sont souvent les grandes volées de bernaches qui se reproduisent dans le Nord qui endommagent les cultures. Un grand rassemblement de bernaches peut rapidement détruire un pâturage récemment semé ou une jeune culture commerciale. On peut éloigner les bernaches par les mesures d'effarouchement présentées dans la [section 7.1.3.1](#), mais il faut un permis pour les mesures d'effarouchement présentées dans la [section 7.1.3.2](#).

Dans les cas où l'effarouchement n'empêche pas les bernaches d'endommager *gravement* une terre agricole, Environnement Canada peut délivrer un permis d'abattage. Les permis d'abattage délivrés aux agriculteurs leur permettent d'abattre un nombre restreint de bernaches afin de renforcer l'effarouchement. Durant les saisons de chasse, les agriculteurs qui ont des problèmes de bernaches persistants devraient encourager les chasseurs à les chasser sur leurs terres; ils peuvent communiquer avec les clubs de chasse locaux s'ils ne connaissent pas de chasseurs intéressés. Cela ne s'applique évidemment que si la ferme est située dans un secteur où il est permis de décharger une arme à feu ou qu'un permis municipal a été obtenu.

## 9. SOMMAIRE

---

La mise en œuvre d'un programme efficace de gestion des bernaches nécessite la collaboration des gestionnaires des terres et des organismes de protection de la faune. La sensibilisation du public aux problèmes causés par la surabondance des bernaches est un élément essentiel de tout programme de ce type. Tout programme visant à stabiliser ou à réduire le nombre de bernaches doit comprendre des mesures de réduction du recrutement (prévention de la nidification ou de l'éclosion des œufs), d'accroissement de la mortalité ou de l'émigration et de modification de l'habitat. On peut ainsi empêcher les bernaches de se nourrir, les effaroucher, détruire ou stériliser leurs œufs, modifier les saisons de chasse, augmenter les quotas de chasse, assouplir les restrictions sur la décharge d'armes à feu et modifier l'habitat par des pratiques appropriées d'aménagement des terres. La gestion des populations de bernaches du Canada est une entreprise à long terme qui nécessite, pour être efficace, la collaboration soutenue de toutes les parties concernées.

### LE PLUS IMPORTANT :

- 1) LA PRÉVENTION EST LA MEILLEURE SOLUTION AUX PROBLÈMES CAUSÉS PAR LA BERNACHE DU CANADA.
- 2) LA MODIFICATION DE L'HABITAT POUR LE RENDRE NON FAVORABLE À LA BERNACHE EST LA MEILLEURE STRATÉGIE À LONG TERME DANS DE NOMBREUSES SITUATIONS.

# 10. PERSONNES-RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements ou un permis, veuillez vous adresser, par écrit ou par téléphone à l'agent des permis du Service canadien de la faune d'Environnement Canada de votre région :

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador	East Main Street Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6  Téléphone : 506-364-5013 Télécopieur : 506-364-5063
Québec	1141, route de l'Église, C.P. 10100 Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5  Téléphone : 418-648-3683 Télécopieur : 418-648-4871
Ontario	867, chemin Lakeshore, C.P. 5050 Burlington (Ontario) L7R 4A6  Téléphone : 905-336-4464 Télécopieur : 905-336-4533
Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	115 Perimeter Road Saskatoon (Saskatchewan) S7N 0X4  Téléphone : 306-975-4090 Télécopieur : 306-975-4089
Colombie-Britannique et Yukon	5421 Robertson Road Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2 Canada  Téléphone : 604-940-4650 Télécopieur : 604-946-7022

# 11. RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES

---

Humane Society 2009. Solving Problems with Canada Geese 5 pp. [www.humanesociety.org/animals/geese/tips/solving\\_problems\\_canada\\_geese.html](http://www.humanesociety.org/animals/geese/tips/solving_problems_canada_geese.html)

Link, R. 2005. Living with wildlife: Canada Geese. Washington Department of Fish and Wildlife. 10 pp.

Smith, A.E., S.R. Craven, and P.D. Curtis. 1999. Managing Canada Geese in urban environments. Jack Berryman Institute Publication 16 and Cornell University Cooperative Extension, Ithaca, New York. 43 pp.